

Doryphores

L'insecticide Doryphores Solabiol est un insecticide de contact et ingestion autorisé sur vigne, cultures légumières, cucurbitacées, arbres et arbustes, cultures florales et plantes vertes, fines herbes. En agissant par contact et par ingestion, il permet une action rapide et choc qui paralysera les nuisibles. Pour une efficacité optimale contre les doryphores, il est recommandé d'utiliser le produit lorsque les doryphores sont au stade larvaire ou dès les premières apparitions de doryphores au stade adulte. Bien respecter les conditions d'emploi précisées dans le tableau des usages, notamment vis-à-vis de la dose, du nombre et du stade d'application.



Solabiol®

MODE D'EMPLOI

Découvrez la solution Solabiol pour un dosage facile, précis et sécurisé. Grâce à son doseur intégré avec système de valve, le dosage et son ajustement se font avec précision sans même ouvrir la bouteille et sans aucun contact avec le produit.



1 Sans déboucher, incliner légèrement la bouteille, pour obtenir le dosage voulu à l'aide des graduations rondes.



2 Ajuster le dosage si nécessaire en inclinant la bouteille dans l'autre sens.



3 Redresser la bouteille et appuyer sur le bouchon sécurisé enfant pour le dévisser.



4 Verser la quantité pré-dosée dans le pulvérisateur, sans presser la bouteille. Bien refermer après usage.

PÉRIODE D'EMPLOI

✓ IDÉAL
● POSSIBLE

J F M A M J J A S O N D

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES - Nom homologué : SUCCESS™ VD JARDIN - AMM : 2190088 - Emploi autorisé dans les jardins - Détenteur de l'AMM : DOW AGROSCIENCES SAS - 1 bis avenue du 8 mai 1945 - Immeuble Equinoxell - 78280 Guyancourt - France - Composition : Spinosad™ 24 g/l (2,38 % p/p) - Formulation : Suspension concentrée (SC) - Type d'action du produit : Insecticide (traitement des parties aériennes) - Mode d'action : contact - Numéro de lot et date de fabrication : voir sur l'emballage.



ATTENTION

SUCCESS™ VD JARDIN

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé en accord avec la réglementation nationale.

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau (puits, bassin, mare, rivière, ruisseau, fosse...). SPe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en zone de butinage.

En cas d'urgence, appeler le 15 / 112 ou le centre antipoison.

™ Marques déposées de Dow AgroSciences, DuPont ou Pioneer et sociétés affiliées ou leurs propriétaires respectifs.
† Substance active fabriquée et brevetée par Dow AgroSciences LLC.

Précautions d'emploi : Ne pas appliquer en présence d'insectes pollinisateurs et/ou auxiliaires (abeilles, bourdons, coccinelles, ...). Délai de rentrée : attendre le séchage complet de la zone traitée. Rincer l'emballage deux fois avant son élimination. Ne pas utiliser les sous-produits des cultures florales et plantes vertes et arbres et arbustes en alimentation humaine ou animale. Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus. Ne pas rejeter dans l'évier, le caniveau ou tout autre point d'eau les fonds de bidon non utilisés et les eaux de lavage du pulvérisateur. Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec et frais à l'abri des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

TABLEAU DES USAGES

CULTURES CIBLES (traitement des parties aériennes)	CIBLES	DOSE MAXIMALE D'EMPLOI	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS	STADES D'APPLICATION	CULTURES CIBLES (traitement des parties aériennes)	CIBLES	DOSE MAXIMALE D'EMPLOI	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS	STADES D'APPLICATION
Tomate, aubergine (plein champ et sous abri)	Chenilles phytophages	3 mL/L	2 par an avec un intervalle de 7 jours minimum sans dépasser 3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la récolte	Fraisier	Chenilles phytophages, Mouches, Thrips	4 mL/L	2 par an avec un intervalle de 7 jours minimum sans dépasser 3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la récolte
	Coléoptères phytophages (Leptinotarsa sp.)	1,5 mL/L							
Arbres et arbustes (uniquement en pépinière)	Thrips	4 mL/L	3 par an avec un intervalle de 30 jours minimum	Après la floraison	Pomme de terre	Coléoptères phytophages	1,5 mL/L	2 par an avec un intervalle de 10 jours minimum	Jusqu'à la récolte. De préférence sur jeunes stades larvaires
	Chenilles phytophages		3 par an avec un intervalle de 14 jours minimum						
Artichaut	Chenilles phytophages, Thrips	4 mL/L	2 par an et par culture avec un intervalle de 10 jours minimum pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la récolte	Haricots et pois non écosés frais (plein champ)	Chenilles phytophages	4 mL/L	2 par an avec un intervalle de 7 jours minimum sans dépasser 3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la récolte
Choux à inflorescence (choux fleurs, brocolis)			2 par an et par culture avec un intervalle de 10 jours minimum pour contrôler l'ensemble des ravageurs		Haricots et pois non écosés frais (sous abri)				
Choux pommés (dont choux de Bruxelles)	Chenilles phytophages, Thrips	4 mL/L	2 par an avec un intervalle de 7 jours minimum sans dépasser 3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la récolte	Laitue, Chicorée-scarole, Chicorée-frisée, mâche, roquette (plein champ et sous abri)	Chenilles phytophages, Thrips	4 mL/L	2 par an avec un intervalle de 7 jours minimum sans dépasser 3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la récolte
Concombre (Courgette, Cornichon et autres Cucurbitacées à peau comestible) (plein champ et sous abri)			2 par an avec un intervalle de 7 jours minimum sans dépasser 3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs		Mais doux				
Cultures florales et plantes vertes (Uniquement sous abri)	Chenilles phytophages	4 mL/L	3 par an et par parcelle avec un intervalle de 7 jours minimum pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la maturité des fruits	Melon, Pastèque, Potiron, et autres cucurbitacées à peau non comestible (plein champ et sous abri)	Chenilles phytophages, Thrips	4 mL/L	2 par an avec un intervalle de 7 jours minimum sans dépasser 3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la récolte
Fines herbes (Plantes liliacées dont la Ciboule et la Ciboulette, Plantes apiacées dont Persil, cerfeuil, Feuilles de Fenouil, Angélique et Carvi, et Plantes lamiacées comme Basilic, Thym) (plein champ et sous abri)			2 par an avec un intervalle de 7 jours minimum sans dépasser 3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Poivron, Piment (plein champ et sous abri)	Chenilles phytophages				
PPAMC* - Fines herbes uniquement (plein champ et sous abri)	Ravageurs divers (Thrips sp., Frankliniella sp.)	4 mL/L	2 par an et par culture avec un intervalle de 7 jours minimum pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la récolte	Vigne	Chenilles phytophages (Sparganothis pilleriana), Mouches, Tordeuse de la grappe	2 mL/L	2 par an avec un intervalle de 14 jours minimum sans dépasser 3 par an et par cycle cultural pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la coloration des baies

* Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires.

Zone non traitée aquatique : 5 mètres

Délai avant récolte (DAR) de 3 jours, sauf pour : Artichaut, Haricots et Pois non écosés frais, Pomme de terre : 7 jours, Mais doux, Vigne : 14 jours.

SBM Info Conso
0 800 02 03 04 Service & appel gratuits

solabiol.com

Groupe Français

SBM LIFE SCIENCE

Distribué par : SBM Life Science SAS
60 chemin des Mouilles
69130 Ecully - Tél. : 04 37 64 32 00

Utilisable en AGRICULTURE BIOLOGIQUE*

555893FRB

Fiche de données de sécurité disponible sur Internet : www.quickfds.com

* conformément au règlement (CE) n° 834/2007